



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Luce (Québec)**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Luce (Québec)

Province de Québec  
MRC de La Mitis  
Municipalité de Sainte-Luce

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue le 28 avril à 20h04, à laquelle sont présents :

Les conseillers, monsieur Gaston Rioux, monsieur Roch Vézina, madame Karine Ayotte, madame Stéphanie Gaudreault et monsieur Rémi-Jocelyn Côté, sont en vidéoconférence, formant tous quorum sous la présidence de la maire suppléante, madame Micheline Barriault, qui est présente dans la salle du conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest et la direction générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, madame Nancy Bérubé, sont également présents dans la salle du conseil.

### ORDRE DU JOUR

1. Mot de la maire suppléante;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Démission de la maire - Lettre – Dépôt;
4. Avis de vacance au poste de maire - Article 333 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités;
5. Article 336 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Élection partielle au poste de maire ou cooptation – Choix du conseil;
6. MRC de la Mitis – Demande de subvention – Programme «Initiatives culturelles» - Conception d'une animation son et lumière – Anse-aux-Coques;
7. Période de questions;
8. Fermeture de la séance.

#### 1. Ouverture de la séance virtuelle publique et mot de la maire suppléante

La maire suppléante, madame Micheline Barriault, procède à l'ouverture de la séance.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Gaston Rioux et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, en y retirant le point 6.

#### 3. Démission de la maire - Lettre - Dépôt

Le président d'élection et directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, dépose la lettre de démission de la maire, madame Maïté Blanchette Vézina.

#### 4. Avis de vacance au poste de maire - Article 333 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités

Le président d'élection et directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Stéphane Forest, avise le conseil, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, de la vacance au poste maire de la Municipalité de Sainte-Luce.

2021-04-124



No de résolution  
ou annotation

2021-04-125

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Sainte-Luce (Québec)**

**5. Article 336 Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités – Élection partielle au poste de maire ou cooptation – Choix du conseil**

**ATTENDU** la démission de la maire, madame Maité Blanchette Vézina, en date du 23 avril 2021;

**ATTENDU** les articles 333 et 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

**ATTENDU** que les élections générales auront lieu le 07 novembre 2021;

**ATTENDU** qu'il est opportun de procéder à la nomination d'un(une) nouveau (nouvelle) maire par cooptation;

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par madame Karine Ayotte et unanimement résolu de procéder à l'élection d'un(une) nouveau (nouvelle) maire par cooptation comme le prévoit l'article 336 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Le président d'élection, monsieur Stéphane Forest, directeur général et secrétaire-trésorier, annonce que la période de mise en candidature s'ouvre dès maintenant et se terminera le mardi, 04 mai 2021 à 16 h. Un écrit du candidat est exigé avant cette date, pour le dépôt de la candidature officielle.

**6. MRC de la Mitis – Demande de subvention – Programme «Initiatives culturelles» - Conception d'une animation son et lumière – Anse-aux-Coques**

Ce point a été retiré.

**7. Période de questions**

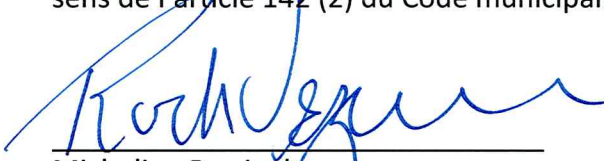
Aucune question n'a été posée.

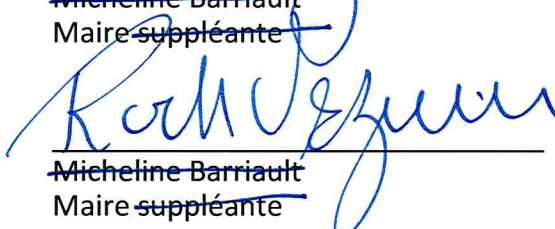
2021-04-126


**8. Levée de la séance**

Il est proposé par madame Stéphanie Gaudreault, appuyé par monsieur Rémi-Jocelyn Côté et unanimement résolu que la séance du conseil soit et est levée, il est 20h18.

Je, Micheline Barriault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
Micheline Barriault  
Maire suppléante

  
Micheline Barriault  
Maire suppléante

  
Stéphane Forest  
Directeur général et secrétaire-trésorier